



Délibération N° 1

Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent - Educateur territorial des APS

Comité Syndical

Séance du 25 juin 2024 à 15h00

Le 25 juin 2024 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, sous la présidence de Monsieur Richard GALY

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Didier CARRETERO.

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par M Richard GALY. Madame Fleur Frison ROCHE représenté par Mme Marie-Louise MAGGIONI, M. Jacques NESA représenté par Mme Michèle ALMÈS

Prenait part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Isabelle LUCAS responsable finances du SMCEC, Karima LEBOUZ Responsable finances du SMCEC, Isabelle RASETTO responsable RH SMCEC.

Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent Educateur territorial des APS

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

-de créer à compter du 1^{er} juillet 2024 un emploi permanent d'Educateur territorial des APS relevant de la catégorie hiérarchique B du grade d'éducateur de APS à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h.

Monsieur le président demande :

- que le Comité syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

- D'adopter le tableau modifié des effectifs de la collectivité (en annexe ci-dessous).

- De prévoir les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Délibération N°1 : Annexe : tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DU CEC des CAMPÉLIÈRES									
DATE DE DERNIÈRE MISE À JOUR		01/07/2024							
EM LOIS DE DROIT PUBLIC PRIMAIRE									
Mairie de MOUGINS									
Reçu le 28/06/2024									
Publié le 26/06/2024									
Prére	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Numéro(s) de délibération(s) de création	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdo)	Quotité horaire hebdo de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS	
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal 1ère classe	N°1-27/06/2023	1	35h	1	0	
	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal 1ère classe	N°1-27/06/2023	1	35h	1	0	
	C	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif principal 1ère classe	N°6 - 4/03/2022	2	35h	2	0	
			Adjoint administratif principal 1ère classe	N°1-27/06/2023	3	35h	2	1	
			Adjoint administratif principal 2ème classe	N°1-27/06/2023	2	35h	1	1	
			Adjoint administratif	N°1-27/06/2023	1	35h	1	0	
			Adjoint administratif	N°1-27/06/2023	1	11h30	0	1	
			Adjoint administratif	N°7 - 4/03/2022	1	5h	0	1	
			Adjoint administratif	N°7 - 4/03/2022	1	4h	0	1	
SPORTIVE	B	Educateur Territorial des APS	Educateur territorial des APS principal 1ère classe	N°1-27/06/2023	4	35h	4	0	
			Educateur territorial des APS principal 2ème classe	N°1-27/06/2023	1	35h	1	0	
			Educateur territorial des APS	N°1-1/06/2024	1	35h	0	1	
			Educateur territorial des APS	N°1-27/06/2023	1	35h	0	1	
			Educateur territorial des APS	N°1-27/06/2023	1	26h15	0	1	
			Educateur territorial des APS	N°1-27/06/2023	1	19h30	0	1	
			Educateur territorial des APS	N°1-27/06/2023	1	17h30	0	1	
			Educateur territorial des APS	N°1-27/06/2023	1	4h15	0	1	

Délibération N°1 : Annexe : tableau des effectifs

TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	N°1-27/06/2023	2	35 h	2	0	
			Agent de maîtrise principal	N°6 - 4/03/2022	1	35h	1	0	
	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	N°6 - 4/03/2022	1	35h	1	0	
			Adjoint technique territorial	N°1-27/06/2023	1	35h	1	0	
CULTURELLE	B	Assistant territorial d'enseignement artistique	Assistant territorial d'enseignement artistique	N°1-27/06/2023	1	7h	0	0	
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	N°1-27/06/2023	1	35h	0	1	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	3	35h	2	1	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	1	28h	1	0	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	1	9h	1	0	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	1	6h	1	0	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	1	6h30	0	1	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	1	6 h	0	1	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	1	4h	0	1	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	1	4h15	0	1	
			Adjoint territorial d'animation	N°1-27/06/2023	1	2h30	0	1	
					42		24	18	

Résultat du vote

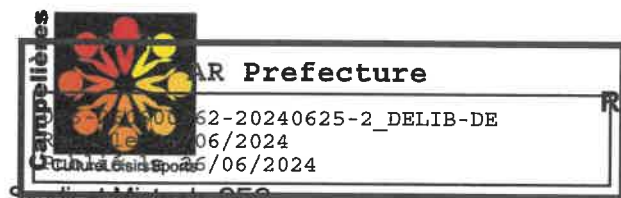
Exprimés : 7
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à MOUGINS, le 26 juin 2024

LE PRESIDENT
 Conseiller Régional
 Vice-Président de la C.A.C.P.L
Richard GALY



Transmis au représentant de l'Etat le 26 juin 2024



Délibération N° 2

RECUEIL TARIFAIRE 2024-2025

Syndicat Mixte du C.E.C.

« Les Campelières »

MOUGINS

Comité Syndical

Séance du mardi 25 juin 2024 à 15h00

Le 25 juin 2024 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, sous la présidence de **Monsieur Richard GALY**

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Madame Fleur Frison ROCHE, M. Didier CARRETERO, M. Jacques NESA.

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par M Richard GALY.

Prenait part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Isabelle LUCAS responsable finance du SMCEC, Isabelle RASETTO responsable RH SMCEC.

RECUEIL TARIFAIRE 2024-2025

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les tarifs des services du syndicat mixte du CEC les Campelières,

Aussi, il est proposé au Conseil Syndical :

Article 1 :

D'adopter la grille tarifaire ci annexée, applicable à compter du 1er juillet 2024.

RECUEIL TARIFAIRE 2024-2025

AR Prefecture

RÉGIE PISCINE

2024-250000962-20240625-2_DELIB-DE

Recueil le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

Tableau de la prestation

	Unité tarifaire	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
piscine droit entrée - de 16 ans	1	1,70 €	2 €
piscine droit entrée adulte	1	2,60 €	3 €
piscine 10 entrées - de 16 ans	1	12,50 €	14 €
piscine 10 entrées adulte	1	23 €	25 €
piscine tarif préférentiel	1	2 €	2,50 €
Bonnet tissu	1	1 €	1 €
Bonnet silicone	1	2,70 €	3 €
piscine PASS CACPL	année	114 €	125 €
piscine PASS hors CACPL	année	155 €	170 €
piscine SWIM PASS CACPL	année	55 €	60 €
piscine SWIM PASS Hors CACPL	année	100 €	110 €
piscine location aqua-bike libre accès	1/2 heure	6 €	6 €
piscine - cours aqua-bike la séance	45 mn	15 €	15 €
piscine - cours particulier 1/2h CACPL	1	17 €	18 €
piscine - cours particulier 1/2h hors CACPL	1	22 €	23 €
piscine cours particulier 10 séances CACPL	1	134 €	140 €
piscine cours particulier 10 séances hors CACPL	1	175 €	185 €
piscine cours semi collectifs 10 séances CACPL	1	93,50 €	98 €
piscine cours semi collectifs 10 séances hors CACPL	1	121 €	128 €
livret natation	1	2 €	2 €

- La CACPL (Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins) regroupe les communes de Mougins, le Cannet, Cannes, Mandelieu et Théoule-sur-Mer.
- Les tarifs semi-collectifs s'appliquent à compter de 2 élèves sur les cours.
- Le SWIM PASS est accordé à toute personne pratiquant une activité à l'année au sein du SMCEC.
- Le tarif préférentiel est consenti aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, handicapés, bénéficiaires d'une licence sportive.

Comité syndical 25 juin 2024 - Délibération N°2

Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel Les Campelières

Siège social : 199, Chemin des Campelières - 06250 MOUGINS

Tél 04 93 45 68 94 - E-mail : administration@lescampelieres.fr - Site : www.lescampelieres.fr

REGIE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES (habitants de la CACPL)

AK Préfecture

000 230000502 20240019 2 - DELIB DE
 Recueil de délibérations
 Publié le 26/06/2024

Libellé de la prestation	Unité tarifaire	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs	Unité tarifaire	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 1h (hors musique et natation)	Trimestre/activité	60 €	60 €	Année	155 €	155 €
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 1h30 (hors musique et natation)	Trimestre/activité	80 €	80 €	Année	206 €	206 €
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 2h (hors musique et natation)	Trimestre/activité	85 €	85 €	Année	219 €	219 €
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS la demi-heure supplémentaire (hors musique)	Trimestre/activité		6 €	Année		16 €
ENFANTS-ADOLESCENTS-1 ACTIVITE PAR SEMAINE (hors musique)	Mois	21 €	25 €			
SPORT ADULTES Corps en mouvement 2cours/semaine	Trimestre	70 €	70 €	Année	196 €	196 €
SPORT ADULTES Corps en mouvement illimité	Trimestre	86 €	86 €	Année	240 €	240 €
SPORT ADULTES Corps en mouvement / musculation	Trimestre	100 €	100 €	Année	273 €	273 €
SPORT ADULTES PASS Corps en mouvement / musculation	Mois	36 €	36 €			
SPORT ADULTES Musculation	Trimestre	74 €	74 €	Année	222 €	222 €
SPORT ADULTES Musculation tarif préférentiel	Trimestre	50 €	50 €			
SPORT ADULTES Musculation	1/2 mois	15 €	15 €			
CULTURE - LOISIRS : langue, théâtre adulte / le cours	Trimestre	85 €	85 €	Année	219 €	219 €
CULTURE - LOISIRS initiation piano collectif enfant 1/2heure	Trimestre	84 €	84 €	Année	217 €	217 €
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (instrument musique, chant,.....)	1 heure	44 €	44 €			
CULTURE-LOISIRS Cours particuliers (instrument musique, chant...) 1 heure	Forfait 10 cours par trimestre		396 €			
CULTURE - LOISIRS piano ou autre activité musicale ENFANT-ADOS-ADULTES 1 heure 3 élèves	Trimestre	170 €	170 €	Année	459 €	459 €
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (instrument musique, chant,.....)	1/2 heure	22 €	22 €			
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (instrument musique, chant,) 1/2 heure	Forfait 10 cours par trimestre		198 €			
CULTURE - LOISIRS formation musicale solfège	1 heure	6 €	6 €			
Activités ADULTE danse 1 cours	Trimestre/activité	70 €	76 €	Année	196 €	196 €
Activités ADULTE - danse 2 cours	Trimestre/activité	86 €	92 €	Année	240 €	238 €
Activités ADULTE danse 3 cours	Trimestre/activité	100 €	108 €	Année	273 €	278 €
Activités danse le cours supplémentaire	Trimestre/activité		16 €	Année		42 €

AR Prefecture
REGIE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES (habitants de la CACPL) Suite

006-250600962-20240625-2_DELIB-DE
 Reçu le 26/06/2024
 Publié le 26/06/2024

PISCINE - école de natation - primaire-collège - 1 séance par semaine	Trimestre	48 €	52 €	Trimestre/activité	124 €	132 €
PISCINE - école de natation - primaire-collège - 2 séances par semaine	Trimestre	63 €	69 €	Année	163 €	178 €
PISCINE - Aquafitness – école natation adultes -lycéens - 1 séance par semaine	Trimestre	77 €	77 €	Année	199 €	199 €
PISCINE - école natation- adultes-lycéens - 2 séances par semaine	Trimestre	115 €	115 €	Année	297 €	297 €
PISCINE - Aqua-training (fitness + bike) - la séance	45mn	12 €	12 €			
PISCINE – Aqua Bike -1 séance per semaine- 45 minutes	Trimestre	110 €	110 €			
ADULTE- 1 activité par semaine (hors musique et pass)	Mois	de 10 € à 30 €	30 €			
STAGES (sportifs, culturels,...)	Journée	de 10 € à 30 €	de 10 € à 40 €			
Coopérative fournitures		De 4 € à 50 €	de 4 € à 50 €			
<p><i>Une réduction de 20% (arrondi à l'euro supérieur) est appliquée sur le tarif trimestriel lors de l'inscription d'un 2ème enfant d'une même famille ou pour un enfant désirant pratiquer une 2ème activité au sein du SMCEC (hors activités musique et chant). La formation musicale se déroule à partir de 8 élèves inscrits.</i></p>						

REGIE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES (habitants hors de la CACPL)

Libellé de la prestation	Unité tarifaire	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs	Unité tarifaire	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;"> 006_250600962_20240625_2_DBLIB DE ENFANTS-ADOLESCENTS 1 activité par semaine (hors musique) </div>	mois		33 €			
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 1h (hors musique et natation)	Trimestre/activité	72 €	72 €	Année	186 €	186 €
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 1h30 (hors musique et natation)	Trimestre/activité	95	95 €	Année	245	245 €
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS 2h (hors musique et natation)	Trimestre/activité	102 €	102 €	Année	263 €	263 €
Activités ENFANTS - ADOLESCENTS la demi-heure supplémentaire (hors musique et natation)	Trimestre/activité		8 €	Année		21 €
SPORT ADULTES Corps en mouvement 2cours/semaine	Trimestre	84 €	84 €	Année	235 €	235 €
SPORT ADULTES Corps en mouvement illimité	Trimestre	103 €	103 €	Année	280 €	280 €
SPORT ADULTES Corps en mouvement / musculation	Trimestre	120 €	120 €	Année	325 €	325 €
SPORT ADULTES PASS Corps en mouvement / musculation	Mois	36 €	36 €			
SPORT ADULTES Musculation	Mois	30 €				
SPORT ADULTES Musculation	Trimestre	74 €	74 €	Année	222 €	222 €
SPORT ADULTES Musculation tarif préférentiel	Trimestre	50 €	50 €			
SPORT ADULTES Musculation	1/2 mois	15 €	15 €			
CULTURE - LOISIRS : langue, théâtre adulte / le cours	Trimestre	95 €	95 €	Année	245 €	245 €
CULTURE - LOISIRS initiation piano collectif enfant 1/2heure	Trimestre	100 €	100 €	Année	259 €	259 €
CULTURE - LOISIRS piano ou autre activité musicale ENFANT-ADOS-ADULTES 1 heure 3 élèves	Trimestre	196 €	196 €	Année	528 €	528 €
CULTURE - LOISIRS Cours particuliers (piano, guitare, chant,....)	1/2 heure	Voir TARIFS CACPL				
CULTURE - LOISIRS formation musicale solfège	1 heure	6 €	6 €			
Activités ADULTE danse 1 cours	Trimestre/activité	84 €	91 €	Année	235	235 €
Activités ADULTE -danse 2 cours	Trimestre/activité	103 €	123 €	Année	280	317 €
Activités ADULTE danse 3 cours	Trimestre/activité	120 €	144 €	Année	325	370 €
Activités danse le cours supplémentaire	Trimestre/activité		21 €	Année		55 €
PISCINE - école de natation - primaire-collège - 1 séance par semaine	Trimestre	66 €	70 €	Année	171 €	181 €
PISCINE - école de natation - primaire-collège - 2 séances par semaine	Trimestre	86 €	91 €	Année	221 €	235 €
PISCINE - Aquafitness – école natation adultes -lycéens - 1 séance par semaine	Trimestre	104 €	104 €	Année	268 €	268 €

PISCINE - école natation- adultes-lycéens 2 séances par semaine	Trimestre	153 €	153 €	Année	395 €	395 €
PISCINE - Aqua-training (fitness + bike) la séance AR Prefecture	45 min	12 €	12 €			
PISCINE - Aqua-bike - 1 séance par semaine - 45 minutes	Trimestre	110 €	110 €			
ADULTE - une activité par semaine (hors musique et pass)	Mois		41 €			
STAGES (sportifs, culturels,...)	Journée	de 10 € à 30 €	de 10 € à 40 €			
Coopérative fournitures		de 4 € à 50 €	de 4 € à 50 €			
<i>Une réduction de 20% (arrondie à l'euro supérieur) est appliquée sur le tarif trimestriel lors de l'inscription d'un 2ème enfant d'une même famille ou pour un enfant désirant pratiquer une 2ème activité au sein du SMCEC (hors activités musique et chant). La formation musicale se déroule à partir de 8 élèves inscrits.</i>						

Résultat du vote

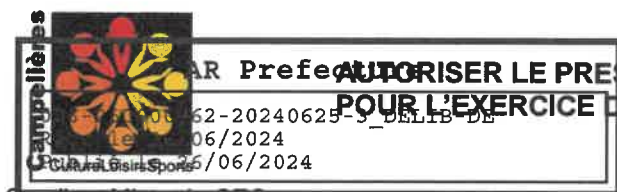
Exprimés : 7
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à MOUGINS, le 26 juin 2024

LE PRESIDENT
 Conseiller Régional
 Vice-Président de la C.A.C.P.L
Richard GALY



Transmis au représentant de l'Etat le 26 juin 2024



Délibération N° 3

AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION-CADRE 2025 POUR L'EXERCICE DES MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CDG06

Syndicat Mixte du C.E.C
« Les Campelières »
MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 25 juin 2024 à 15h00

Le 25 juin 2024 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, sous la présidence de Monsieur Richard GALY

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Madame Fleur Frison ROCHE, M. Didier CARRETERO, M. Jacques NESA.

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par M Richard GALY.

Prenait part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Isabelle LUCAS responsable finance du SMCEC, Isabelle RASETTO responsable RH SMCEC.

AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION-CADRE 2025 POUR L'EXERCICE DES MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CDG06

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Vu les articles L 452-40 à L 452-48 du code général de la fonction publique ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 06 n°2024/10 du 9 avril 2024 ;

Le Président rappelle à l'assemblée :

Depuis 2016, le CDG06 propose à l'ensemble des communes et établissements publics affiliés un dispositif de convention-cadre pour l'exercice des missions facultatives.

Cette convention ne concerne que les missions facultatives, dans la mesure où les communes et établissements publics affiliés bénéficient de plein droit, d'un ensemble de missions obligatoires pour lesquelles ils cotisent.

La convention-cadre, proposée au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans et renouvelable une fois par tacite reconduction arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Aussi, par délibération n°2024/10 du 9 avril 2024, le Conseil d'Administration du CDG06 a adopté une nouvelle convention-cadre relative à l'exercice des missions facultatives pour une durée de 3 ans à effet au 1^{er} janvier 2025, renouvelable une fois par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2030.

Ce dispositif est particulièrement avantageux du fait de sa souplesse de gestion permettant une souscription facile et rapide pour les nouvelles missions sans autre formalité que l'établissement d'un bulletin d'adhésion.

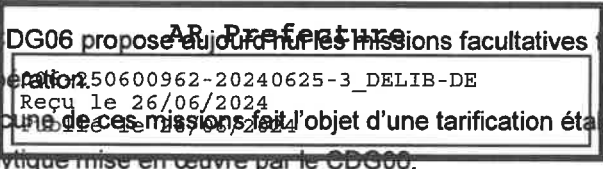
Ainsi, au cours de cette période et dans le cadre de cette convention, de nouvelles missions ont été proposées afin de répondre le mieux possible aux attentes des communes et établissements, telles que :

- le Conseil Juridique Non Statutaire ;
- la Médiation ;
- le Coaching individuel & Coaching d'équipe ;
- le Bilan de compétence ;
- l'Assistance à la paye ;
- le Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

D'autres missions existantes ont été mises en œuvre dans le cadre de dispositifs novateurs à l'instar de la nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle médical des arrêts de travail et le suivi santé et bien-être au travail, ou

encore, dans le cadre de la mission d'archivage, l'adhésion à un système d'archivage numérique et la mise en place d'un groupement de commune pour la reliure.

Le CDG06 propose aujourd'hui les missions facultatives figurant sur la fiche d'adhésion annexée à la présente délibération. **AR: Préfecture**
Chacune de ces missions fait l'objet d'une tarification établie, au plus juste coût, sur la base de la comptabilité analytique mise en œuvre par le CDG06.



En conséquence, il est proposé au Comité syndical

-D'Autoriser le Président à signer la convention-cadre 2025 pour l'exercice des missions facultatives proposées par le CDG06, actuellement et pour la durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025, renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée.

-De prévoir les crédits nécessaires aux budgets de la collectivité pour tenir compte de la facturation des missions facultatives choisie dans le cadre de cette nouvelle convention-cadre à compter du 1er janvier 2025.

Convention cadre 2025 Affiliés - Demande d'Adhésion

Demande d'adhésion - Affilié

Demande d'adhésion aux missions proposées par le CDG06
aux collectivités et établissements publics affiliés
A transmettre par courrier à la Direction Générale du CDG06
Contact : direction@cdg06.fr

ESTRUCOURE

Nom de la collectivité / établissement :
Adresse :
N° de la convention-cadre passée avec le CDG06 - N°2025

Le présent bulletin constitue : une adhésion initiale aux missions facultatives à souscrire

Service du bénéficiaire assurant le suivi de la convention :
Personne à contacter :
Téléphone : Courriel :

MISSIONS FACULTATIVES A SÉLECTIONNER

<input type="checkbox"/> Remplacement d'agents	<input type="checkbox"/> Offre pluridisciplinaire : contrôle médical et suivi à l'aire et bien-être au travail
<input type="checkbox"/> Conseil en recrutement	<input type="checkbox"/> Offre complémentaire en santé et sécurité au travail
<input type="checkbox"/> Conseil en organisation RH (dont coaching d'équipe et coaching individuel)	<input type="checkbox"/> Hygiène et sécurité
<input type="checkbox"/> Archiving et rémunération	<input type="checkbox"/> Accompagnement psychologique
<input type="checkbox"/> Conseils juridiques	<input type="checkbox"/> Depositif de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'épousailles sexistes
<input type="checkbox"/> Bilan de compétences	
<input type="checkbox"/> Assistance à la paye	
<input type="checkbox"/> Médiateurs	

EN MAIRIE ET ADOPTÉ

En application de la convention-cadre référencée, le bénéficiaire s'engage à adhérer aux missions ci-dessus mentionnées.	En application de la convention-cadre référencée, le CDG06 accepte d'assurer pour le bénéficiaire les missions ci-dessus mentionnées.
Fait à _____ le _____ Pour le bénéficiaire	le _____ le _____ Pour le CDG06

Fait à MOUGINS, le 26 juin 2024

LE PRESIDENT
Conseiller Régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L
Richard GALY



Résultat du vote

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Transmis au Représentant de l'Etat le 26 juin 2024



Syndicat Mixte du C.E.C
« Les Campelières »
MOUGINS

AR Prefecture

62-20240625-4_DELIB-DE
06/2024
06/2024

Délibération N° 4

SUBVENTIONS VERSEES au COS

Comité Syndical

Séance du mardi 25 juin 2024 à 15h00

Le 25 juin 2024 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, sous la présidence de Monsieur Richard GALY

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Madame Fleur Frison ROCHE, M. Didier CARRETERO, M. Jacques NESA.

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par M Richard GALY.

Prenait part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Isabelle LUCAS responsable finance du SMCEC, Isabelle RASETTO responsable RH SMCEC.

SUBVENTIONS VERSEES au COS

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Comité d'Œuvres Sociales (COS) du personnel du Syndicat Mixte s'adresse aux Stagiaires, titulaires ainsi qu'aux Contractuels (CDI et CDD sup à 10H/hebdo) sous réserve d'une adhésion de 10 € par agent et par an.

Pour 2024:

Les prestations offertes aux agents de la collectivité sont définies comme suit :

- Chèques cadeaux pour le Noël des agents.
- Participation forfaitaire sur les activités sportives, culturelles ou spectacles (sous réserve de justification des dépenses), pour l'agent et ses enfants à charge.
- Evènements

Afin de pouvoir réaliser ses objectifs prévisionnels, le COS demande une subvention du Syndicat Mixte pour un montant de 7.000,00 €uros au titre de l'année 2024.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et approuver le principe de versement de cette subvention, au bénéfice des agents du syndicat mixte.

Résultat du vote

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à MOUGINS, le 26 juin 2024

LE PRESIDENT
Conseiller Régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L
Richard GALY



Transmis au Représentant de l'Etat le 26 juin 2024